

**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

**Herausgeber:** Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1970)

**Rubrik:** Situation financière

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## IV. SITUATION FINANCIÈRE

### I. BILAN

1. L'augmentation du bilan (voir tableau I ci-après), qui a passé de 20 millions 551 mille francs à fin 1969, à 31 millions 926 mille francs au 31 décembre 1970, est due principalement aux postes suivants :

	En milliers de francs suisses		
	Situation 1970	Situation 1969	Ecarts+ (-) en 1970
<b>a) A L'ACTIF DU BILAN</b>			
Titres et placements . . . . .	10.794	7.262	3.532
Mobilier, matériel . . . . .	657	207	450
Fonds fiduciaires, débiteurs . . . . .	4.528	—	4.528
Frais d'actions restant à couvrir . . . . .	10.000	6.468	3.532
	25.979	13.937	12.042
Autres postes de l'actif . . . . .	5.947	6.614	( 667)
<b>Total</b> . . . . .	<b>31.926</b>	<b>20.551</b>	<b>11.375</b>
<b>b) AU PASSIF DU BILAN</b>			
<b>Dettes à court terme:</b>			
— Créditeurs et passifs à court terme . . .	2.720	1.582	1.138
— Fonds fiduciaires, avances bancaires . . .	4.528	—	4.528
	7.248	1.582	5.666
<b>Dettes à long terme:</b>			
— Avance de la Confédération . . . . .	9.500	6.340	3.160
<b>Réserve générale</b> . . . . .	<b>5.644</b>	<b>2.647</b>	<b>2.997</b>
			11.823
— soit un accroissement brut de . . . . .			( 448)
— compensé par une diminution des autres postes du passif de . . . . .			
<b>Total</b> . . . . .			<b>11.375</b>

Deux des postes précédents appellent un complément d'information, il s'agit de :

**Fonds fiduciaires, débiteurs**, qui représentent les engagements dus par la CEE de Bruxelles pour l'exécution des contrats d'utilisation des surplus céréaliers, sous forme de secours, et dont la contre partie figure dans les Fonds fiduciaires, avances bancaires, au passif du bilan.

Ces montants ont été entièrement remboursés au début de 1971. Leur importance à fin 1970 s'explique par le développement de l'action de secours en faveur des victimes des inondations au Pakistan oriental.

	<b>En milliers de francs suisses</b>
<b>Réserve générale</b>	
— Le solde reporté au 1 <sup>er</sup> janvier 1970 de . . . . .	2.647
a été augmenté d'un don extraordinaire de la Confédération suisse de 8 millions . . . . .	8.000
sur lesquels un prélèvement de 3 millions a été effectué pour augmenter les recettes de l'exercice 1970 . . . . .	(3.000)
— ce qui laissait apparaître, avant prélèvement du déficit, une réserve de . . . . .	7.647
— après déduction du déficit de . . . . . et prise en charge d'un remboursement d'annuité hypothécaire de . . . . .	2.001
soit une diminution totale de . . . . .	2
— la <b>Réserve générale</b> au 31 décembre 1970 se trouve réduite à . . . . .	<u>2.003</u> (2.003) 5.644

## 2. Action de secours au Nigéria

Ainsi que nous l'avions annoncé dans le Rapport d'activité de l'année 1969, nous avons essayé d'évaluer en francs suisses la valeur globale de l'effort fourni par tous les Gouvernements, Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, ainsi que toutes les autres organisations et institutions qui ont pris part à l'action coordonnée pendant près de 18 mois par le CICR.

Les chiffres que nous avons pu recueillir ont permis d'établir le tableau suivant, qui constitue un renseignement statistique, et non une estimation précise des dépenses :

	<b>En milliers de francs suisses</b>
<b>a) PRESTATIONS SOUS FORME DE SERVICE</b>	
— Personnel . . . . .	17.800
— Fournitures de véhicules. . . . .	5.300
— Affrètement des bateaux. . . . .	2.100
— Transports aériens . . . . .	51.100
<b>b) DONS EN NATURE</b>	
— Secours en nourriture . . . . .	246.600
— Secours en médicaments . . . . .	100.900
<b>c) DONS EN ESPÈCES</b>	
— Participation à des projets spéciaux . . . . .	91.200
— Dons en espèces . . . . .	148.000
<b>Total</b>	<b>663.000</b>

Il ressort de ce tableau que l'effort global de l'action coordonnée par le CICR a représenté une dépense de 663 millions de francs suisses.

## II. COMPTES DE DÉPENSES ET RECETTES

Le tableau II décrit le système financier adopté en 1970 par le CICR pour mettre en évidence les trois principales catégories de dépenses, qui se rapportent à ses différentes activités :

1. **Structure permanente** (1<sup>re</sup> colonne du tableau), dont les frais sont prévisibles d'une année à l'autre, comme dans toute entreprise ;
2. **Structure temporaire** (2<sup>me</sup> colonne du tableau) qui représente les moyens d'appui, humains et matériels, requis par les opérations en cours. Les évaluations budgétaires qui s'y rapportent pourront être sérieusement modifiées en fonction des circonstances ;
3. **Actions occasionnelles** (3<sup>me</sup> colonne du tableau), en particulier certaines opérations de secours que le CICR est appelé à entreprendre sans délai, pour répondre à une situation d'urgence. Le coût en devra donc être comptabilisé et financé hors budget.

A ces trois types de dépenses doivent correspondre des modes de financement distincts :

1. **Des contributions annuelles régulières** pour couvrir les frais de la structure permanente et assurer ainsi l'indépendance de l'institution et la continuité de son œuvre ;
2. **Un crédit sur lequel le CICR pourra prélever, selon les besoins de sa structure temporaire** ;
3. **Le recours à un financement extraordinaire**, par voie d'appels aux gouvernements et aux Sociétés nationales, pour faire face aux situations d'exception.

---

### A. Dépenses et financement des structures permanente et temporaire en 1970

#### 1. Dépenses

Le compte global des dépenses (tableau IIa) groupe les coûts des structures permanente et temporaire qui s'élèvent à fr.s. 15.616.000,—.

Ce montant peut être comparé au total des dépenses fixes et des frais opérationnels nets porté aux tableaux IIa et IIc du Rapport d'activité 1969 (pages 114 et 117), soit fr.s. 13.477.155,—.

## **2. Recettes**

L'insuffisance des recettes (tableau IIa) impose au CICR un prélèvement de fr.s. 2.001.000,— sur sa réserve générale, pour couvrir le déficit de sa structure permanente.

Les frais de sa structure temporaire ont été financés grâce à une avance de fr.s. 3.532.000,—, et un don de fr.s. 3.000.000,— qui lui ont été accordés par la Confédération Suisse.

## **B. Dépenses et financement d'actions occasionnelles**

Le tableau IIb résume les comptes de l'action conduite par le CICR en Jordanie du 6 septembre au 10 décembre 1970.

---

Le montant net de la collecte annuelle du CICR auprès du peuple suisse, soit fr.s. 883.000.— en 1970, n'est pas compris dans les comptes ci-dessus. En effet, ce montant est entièrement consacré, avec d'autres dons reçus à cet effet, aux secours matériels distribués par les délégués du CICR dans le cadre de leurs activités régulières.

Le tableau IV donne la situation de ce Fonds pour actions de secours.

---

## **III. AUTRES COMPTES**

Le tableau V donne la situation des Fonds spéciaux gérés par le CICR.

## **IV. VÉRIFICATION DES COMPTES**

Comme chaque année, les comptes du CICR ont été vérifiés par la Société Fiduciaire Romande OFOR S.A., qui a fourni le rapport daté du 8 mars 1971 figurant à la page 151.

---

## COMITÉ INTERNATIONAL

**Bilans****31 décembre 1970**

(Présentation résumée,

**ACTIF**

	<b>1970</b>	<b>1969</b>
<b>DISPONIBILITÉS . . . . .</b>	<b>734</b>	<b>1.263</b>
<b>ACTIFS A COURT TERME</b>		
— Titres et placements . . . . .	10.794	7.262
— Débiteurs . . . . .	1.771	1.994
— Actifs transitoires . . . . .	464	211
	<b>13.029</b>	<b>9.467</b>
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		
— Stock de 1 <sup>er</sup> secours . . . . .	162	229
— Mobilier, Matériel . . . . .	657	207
	<b>819</b>	<b>436</b>
<b>AVANCES AUX DÉLÉGATIONS . . . . .</b>	<b>482</b>	<b>311</b>
<b>FONDS FIDUCIAIRES</b>		
— Débiteurs . . . . .	4.528	—
— Placements . . . . .	2.334	2.606
	<b>6.862</b>	<b>2.606</b>
<b>FRAIS D'ACTIONS RESTANT A COUVRIR</b>		
— Yémen . . . . .	2.050	1.708
— Vietnam . . . . .	3.036	1.299
— Moyen-Orient . . . . .	6.014	2.793
— Aden . . . . .	723	344
— Grèce . . . . .	763	279
— Manuel scolaire . . . . .	256	45
Don extraordinaire Confédération . . . . .	(2.842)	
	<b>10.000</b>	<b>6.468</b>
<b>TOTAL DU BILAN . . . . .</b>	<b>31.926</b>	<b>20.551</b>
<b>DÉBITEUR POUR CAUTIONNEMENT . . . . .</b>	<b>400</b>	<b>400</b>

DE LA CROIX-ROUGE

**comparés**

**et 31 décembre 1969**

(en milliers de francs suisses)

TABLEAU I

	<b>PASSIF</b>	
	<b>1970</b>	<b>1969</b>
<b>DETTES A COURT TERME</b>		
— Crédanciers . . . . .	2.132	1.401
— Passifs transitoires . . . . .	588	181
	<u>2.720</u>	<u>1.582</u>
<b>DETTES A TERME</b>		
— Avance de la Confédération . . . . .	9.500	6.340
	<u>9.500</u>	<u>6.340</u>
<b>PROVISIONS DIVERSES</b> . . . . .	452	584
	<u>452</u>	<u>584</u>
<b>FONDS POUR LES ACTIONS DE SECOURS</b>		
— Disponibles . . . . .	996	1.176
— Réservés . . . . .	752	616
	<u>1.748</u>	<u>1.792</u>
<b>FONDS FIDUCIAIRES</b>		
— Crédits bancaires et fournisseurs . . . . .	4.528	—
— Actions occasionnelles . . . . .	1.773	—
— Autres cas . . . . .	561	2.606
	<u>6.862</u>	<u>2.606</u>
<b>FONDS PROPRES</b>		
— Réserve générale . . . . .	7.645	3.168
(moins perte de l'exercice) . . . . .	(2.001)	(521)
	<u>5.644</u>	<u>2.647</u>
— Réserve pour conflit généralisé . . . . .	5.000	5.000
	<u>10.644</u>	<u>7.647</u>
<b>TOTAL DU BILAN</b> . . . . .	<u>31.926</u>	<u>20.551</u>
<b>GARANTIE</b> . . . . .	<u>400</u>	<u>400</u>

## **Financement**

Les difficultés de financement du CICR sont dues principalement au fait que certaines dépenses peuvent être prévues, tandis que d'autres ne peuvent l'être.

Les activités des délégués dans les camps de prisonniers, le travail des juristes qui codifient la protection juridique pour l'amélioration du sort des victimes des conflits, les frais de recherche des disparus, de réunification des familles et de transmission de messages s'inscrivent dans la première catégorie.

Les dépenses entraînées par les opérations de secours d'urgence, lorsqu'il faut assurer soudainement l'envoi de nombreuses équipes médicales et de milliers de tonnes de médicaments, de vivres et de vêtements, appartiennent à la seconde. Or il est évident que le CICR doit être à même de financer aussi bien ses missions permanentes que ses interventions d'urgence.

Voici comment se répartissent les dépenses du CICR :

1. Frais permanents correspondant à l'activité du personnel permanent. Ces dépenses sont prévisibles, comme dans n'importe quelle entreprise.
2. Frais temporaires ou occasionnels correspondant à l'activité de collaborateurs engagés en raison de conflits de plus ou moins longue durée. Même si ces frais risquent de varier, il est possible au CICR de les prévoir dans son budget annuel.
3. Dépenses pour actions de secours imprévues et hors budget, couvertes par des appels et une aide spéciale.

Il est clair que le CICR n'est à même de poursuivre ses activités que s'il peut compter sur des contributions annuelles, qui lui permettent de faire face à ses tâches permanentes.

---

TABLEAU II

	Frais permanents	Frais temporaires	Frais occasionnels
Effectif et nature du personnel au 31.12.70	224 employés permanents	34 délégués engagés pour une durée déterminée 84 employés locaux	Nombre variable de personnel engagé pour brèves périodes selon les besoins
Dépenses 1970 (en milliers de francs suisses)	9084                    6532 Dépenses totales 15 616		varie selon les actions Budget spécial pour chaque action
Caractère des dépenses	continues		occasionnelles
Variation des dépenses (ordre de grandeur prévisible)	+ ou — 10%	de 0,5 à 5 fois, selon l'évolution des conflits	imprévisible
Caractère du financement	doit être régulier	doit être assuré même si les dépenses varient	financement ad hoc
Disposition des moyens	L'indépendance du CICR dans l'utilisation des moyens doit être sauvegardée		Les moyens reçus pour l'action lui sont affectés
Rapport aux donateurs	Rapport annuel	Rapport annuel et justification du dispositif temporaire engagé	Rapport ad hoc sur chaque action
Type de financement	Contributions annuelles	Crédit annuel non-remboursable	Dons sur appels spéciaux

COMITÉ INTERNATIONAL

## Compte global des dépenses par centre d'activité

	<b>En francs suisses</b>
<b>1. DÉPENSES</b>	
<b>Activités exercées par:</b>	
COMITÉ, SECRÉTARIAT DE LA PRÉSIDENCE . . . . .	555.505
DÉPARTEMENT DES PRINCIPES ET DU DROIT. . . . .	1.584.139
<b>DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS</b>	
Direction, Division de logistique Service des délégations }	934.560
Europe et Amérique du Nord . . . . .	686.967
Afrique . . . . .	567.695
Asie — Océanie . . . . .	1.879.938
Moyen-Orient . . . . .	4.090.440
Amérique latine . . . . .	247.645
Agence centrale de recherches . . . . .	639.067
	9.046.312
<b>ORGANES GÉNÉRAUX ET PERMANENTS *</b> . . . . .	4.007.046
<b>Coût des activités</b> . . . . .	15.193.002
<b>Amortissements extraordinaires</b> . . . . .	423.250
	<b>Total</b>
	15.616.252

\* concerne :

Secrétariat général,  
Division Presse et Information,  
Division du Personnel,  
Division des Finances et de l'Administration

## **et des recettes pour l'année 1970**

TABLEAU IIb

## Dépenses et recettes de l'action de secours en Jordanie en 1970

	Fr.s.
<b>Dépenses</b>	
Frais de personnel (traitement, frais et indemnités de déplacement, assurances) . . . . .	467.848,—
Frais opérationnels des délégations y compris matériel nécessaire à leur installation . . . . .	124.380,—
Entreposage, manutention, frais portuaires, etc. . . . .	253.717,—
Frais de transport et de distribution . . . . .	242.433,—
Achat de secours et dépenses locales pour vivres, vêtements, tentes, médicaments et divers . . . . .	939.593,—
Provision pour atelier de prothèses et centre de réhabilitation en Jordanie	<u>250.000,—</u>
	<u>2.277.971,—</u>
<b>Recettes</b>	
Contributions des Gouvernements . . . . .	1.011.100,—
Contributions des Sociétés nationales de la Croix-Rouge . . . . .	1.030.720,—
Contributions d'Organisations et de particuliers . . . . .	<u>236.151,—</u>
	<u>2.277.971,—</u>

Le coût global de l'action de secours en Jordanie, y compris les prestations en nature et en services, figure à la page 95.

TABLEAU III

## Etat des contributions des Gouvernements et des Sociétés nationales

<b>Pays</b>	<b>En francs suisses</b>	
	<b>Gouvernements</b>	<b>Sociétés nationales</b>
Afghanistan . . . . .	—,—	—,—
Albanie . . . . .	—,—	700,—
Algérie . . . . .	—,—	—,—
Allemagne (R.D.A.) . . . . .	—,—	6.000,—
Allemagne (R.F.A.) . . . . .	237.000,—	49.056,—
Arabie Séoudite . . . . .	—,—	—,—
Australie . . . . .	72.015,—	37.500,—
Autriche <sup>1</sup> . . . . .	25.000,—	15.000,—
Belgique . . . . .	10.800,—	12.500,—
Birmanie . . . . .	6.400,—	3.000,—
Botswana . . . . .	—,—	1.500,—
Brésil . . . . .	15.000,—	—,—
Bulgarie . . . . .	3.000,—	6.250,—
Burundi . . . . .	2 160,—	—,—
Cameroun . . . . .	3.895,—	—,—
Canada . . . . .	84.500,—	40.150,—
Centrafrique . . . . .	3.130,—	—,—
Ceylan . . . . .	2.560,—	—,—
Chili . . . . .	8.640,—	6.315,—
Chine (République Démocratique Populaire) . . . . .	—,—	5.000,—
Chypre . . . . .	—,—	—,—
Colombie . . . . .	17.280,—	—,—
Congo (Kinshasa) . . . . .	10.825,—	—,—
Corée (République Démocratique Populaire) . . . . .	—,—	2.000,—
Corée (République de) . . . . .	12.960,—	7.300,—
Costa-Rica . . . . .	—,—	480,—
Côte d'Ivoire . . . . .	3.210,—	—,—
Danemark . . . . .	57.485,—	4.000,—
Equateur . . . . .	2.265,—	3.000,—
Espagne . . . . .	8.000,—	7.425,—
Etats-Unis . . . . .	216.000,—	108.000,—
Ethiopie . . . . .	—,—	3.225,—
Finlande . . . . .	20.600,—	3.000,—
France . . . . .	170.685,—	41.080,—
Gambie . . . . .	—,—	—,—
Ghana . . . . .	6.390,—	—,—
Grèce . . . . .	29.388,—	14.000,—
Haïti . . . . .	—,—	2.390,—
Haute-Volta . . . . .	—,—	—,—
Honduras . . . . .	4.320,—	—,—
Hongrie . . . . .	—,—	6.000,—
Inde . . . . .	44.800,—	1.704,—
Indonésie . . . . .	15.000,—	3.565,—

	<b>En francs suisses</b>	
<b>Pays</b>	<b>Gouvernements</b>	<b>Sociétés nationales</b>
Irak . . . . .	8.000,—	4.585,—
Iran . . . . .	20.000,—	15.450,—
Irlande . . . . .	7.500,—	4.755,—
Islande . . . . .	2.500,—	2.000,—
Israël . . . . .	15.025,—	—,—
Italie . . . . .	86.500,—	—,—
Jamaïque . . . . .	—,—	—,—
Japon . . . . .	64.800,—	43.200,—
Jordanie . . . . .	12.480,—	—,—
Koweït . . . . .	—,—	—,—
Liban . . . . .	34.305,—	3.565,—
Liechtenstein . . . . .	10.000,—	3.565,—
Luxembourg . . . . .	3.000,—	5.000,—
Malaisie . . . . .	5.500,—	—,—
République Malgache . . . . .	—,—	—,—
Malte . . . . .	1.535,—	—,—
Maroc . . . . .	15.020,—	—,—
Mexique . . . . .	17.280,—	—,—
Monaco . . . . .	3.890,—	3.500,—
Mongolie . . . . .	—,—	—,—
Népal . . . . .	840,—	—,—
Nicaragua . . . . .	2.160,—	2.765,—
Nigéria . . . . .	6.000,—	—,—
Norvège . . . . .	20.000,—	—,—
Nouvelle-Zélande . . . . .	28.610,—	10.865,—
Ouganda . . . . .	2.975,—	—,—
Pakistan . . . . .	—,—	—,—
Pays-Bas . . . . .	15.000,—	55.000,—
Pérou . . . . .	—,—	4.250,—
Philippines . . . . .	15.065,—	10.750,—
Pologne . . . . .	30.000,—	15.000,—
Portugal . . . . .	15.000,—	1.000,—
République Arabe Unie . . . . .	39.860,—	—,—
République Dominicaine . . . . .	—,—	3.070,—
République Sud-Africaine . . . . .	48.320,—	15.010,—
Roumanie . . . . .	—,—	10.000,—
Royaume-Uni . . . . .	103.475,—	31.035,—
Saint-Marin . . . . .	2.720,—	2.720,—
El Salvador . . . . .	—,—	2.720,—
Sénégal . . . . .	—,—	2.000,—
Sierra Leone . . . . .	6.850,—	—,—
Suède . . . . .	83.090,—	10.020,—
Suisse . . . . .	2.500.000,—	—,—
Syrie . . . . .	—,—	2.795,—
Tanzanie . . . . .	1.705,—	—,—
Thaïlande . . . . .	18.000,—	6.000,—
Tchécoslovaquie . . . . .	—,—	3.000,—
Togo . . . . .	—,—	—,—
Trinidad et Tobago . . . . .	2.160,—	—,—
Tunisie . . . . .	2.000,—	3.000,—
Turquie . . . . .	9.650,—	16.300,—
U.R.S.S. . . . . .	—,—	16.200,—

	<b>En francs suisses</b>	
<b>Pays</b>	<b>Gouvernements</b>	<b>Sociétés nationales</b>
Venezuela . . . . .	19.450,—	—,—
Vietnam (République du) . . . . .	4.000,—	—,—
Yougoslavie . . . . .	2.500,—	3.000,—
<b>Total des contributions</b>	<b>4.380.073,—</b>	<b>702.260,—</b>
( <sup>1</sup> ) Autriche, don extraordinaire . . . . .	166.930,—	—,—
Régularisation des années antérieures, selon tableau complémentaire, ci-dessous . . . . .	95.920,—	35.350,—
<b>Total des contributions</b>	<b>4.642.923,—</b>	<b>737.610,—</b>

#### RÉGULARISATION DES ANNÉES ANTÉRIEURES

	<b>En francs suisses</b>	
<b>Pays</b>	<b>Gouvernements</b>	<b>Sociétés nationales</b>
Afghanistan . . . . .	4.000,—	—,—
Bulgarie . . . . .	3.000,—	—,—
Corée (République de) . . . . .	10.795,—	—,—
Equateur . . . . .	1.485,—	—,—
Gambie . . . . .	515,—	—,—
Ghana . . . . .	4.220,—	—,—
Grèce . . . . .	695,—	—,—
Haute-Volta . . . . .	390,—	—,—
Irak . . . . .	12.000,—	—,—
Israël . . . . .	15.000,—	—,—
Japon. . . . .	—,—	43.500,—
Libéria . . . . .	21.600,—	—,—
Malaisie . . . . .	5.500,—	—,—
Mongolie . . . . .	1.075,—	—,—
Nigéria . . . . .	6.000,—	—,—
Norvège. . . . .	—,—	(3.000,—)*
Pays-Bas . . . . .	10.000,—	—,—
Suède . . . . .	—,—	(10.000,—)*
Turquie . . . . .	—,—	4.850,—
Défenses de change . . . . .	(355,—)	—,—
	<b>95.920,—</b>	<b>35.350,—</b>

\* Compris dans la contribution versée en 1968 par le Gouvernement.

## COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

## TABLEAU IV

**Fonds spécial pour actions de secours**

	Fr.s.	Fr.s.
<b>Résumé du mouvement en 1970</b>		
1. Solde à nouveau au 1 <sup>er</sup> janvier 1970 . . . . .		1.791.870,—
<b>2. RECETTES EN 1970</b>		
2.1. Produit net de la collecte faite auprès du peuple suisse . . . . .	883.000,—	
2.2. Autres dons attribués à des actions de secours particulières . . . . .	<u>1.228.963,—</u>	2.111.963,—
<b>3. DÉPENSES EN 1970</b>		
Frais d'achat et d'acheminement des secours répartis selon les zones d'intervention suivantes :		
— Europe . . . . .	199.627,—	
— Afrique . . . . .	98.449,—	
— Amérique latine . . . . .	221.627,—	
— Asie du Sud-Est. . . . .	423.248,—	
— Moyen-Orient . . . . .	728.728,—	
— Péninsule arabique (Yémen-Aden) . . . . .	476.406,—	
— Autres secours divers . . . . .	<u>3.748,—</u>	
	2.151.833,—	
— Frais pour maintien du stock 1 <sup>re</sup> urgence (matériel pansement) . . . . .	<u>4.000,—</u>	<u>(2.155.833,—)</u>
4. Solde au 31 décembre 1970 . . . . .		<u>1.748.000,—</u>

## Fonds spéciaux

### 1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

ACTIF		PASSIF		
	Fr.s.	Fr.s.	Fr.s.	
<b>Titres, valeur nominale</b>				
Obligations suisses (valeur boursière : Fr. 849.200,—) . .	915.000,—		Capital inaliénable . . . . .	1.028.252,52
— Obligations libellées en monnaies étrangères (valeur boursière : Fr. 184.193,—) . .	<u>172.410,—</u>	1.087.410,—	Réserve inaliénable :	
Banque Nation. Suisse, Genève	150.531,02		— Solde reporté à l'exercice précédent . . . . .	175.087,85
Débiteurs :			— Attribution statutaire prélevée sur le résultat de l'année 1970 . . . . .	7.373,35    182.461,20
— Administration Fédérale des Contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer . . . . .	10.912,50		<b>Total des fonds propres</b>	<b>1.210.713,72</b>
— Gouvernement fédéral allemand, impôt à la source à récupérer . . . . .	<u>3.642,70</u>	<u>14.555,20</u>	Comité International de la Croix-Rouge, Genève, compte courant	41.782,50
		<u>1.252.496,22</u>		<u>1.252.496,22</u>

### COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1970

DÉPENSES		RECETTES	
	Fr.s.		Fr.s.
Droits de garde et frais bancaires . . . . .	588,40	Revenus des titres . . . . .	48.975,55
Honoraires de révision . . . . .	<u>435,—</u>	Revenus extraordinaires . . . . .	1.203,70
	<u>1.023,40</u>		
Attribution statutaire à la réserve inaliénable selon les dispositions de l'article 8 des statuts : 15% du résultat ci-dessus . . .	7.373,35		
Attribution statutaire au CICR, selon les dispositions de l'article 7 des statuts, du résultat de l'exercice, après l'attribution statutaire à la réserve inaliénable . . . . .	<u>41.782,50</u>		
	<u>50.179,25</u>		<u>50.179,25</u>

## 2. FONDS AUGUSTA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

ACTIF		PASSIF	
	Fr.s.		Fr.s.
Titres (obligations de fonds publics suisses et autres) . . . . .	84.000,—	Capital inaliénable . . . . .	100.000,—
Autres titres suisses . . . . .	<u>22.285,05</u>	Réserve pour fluctuations de cours . . . . .	<u>8.727,65</u>
	<u>106.285,05</u>		<u>108.727,65</u>
<b>Moins: Provision pour fluctuations de cours (correctif d'actif)</b>	<u>8.205,05</u>		
Total des titres à leur valeur boursière . . . . .	98.080,—	CICR	
Banques . . . . .	14.842,50	— Fonds de la Médaille Florence Nightingale, compte courant	3.166,25
Administration fédérale des contributions, Berne, Impôt ancipité à récupérer . . . . .	<u>971,40</u>	— Créditeur (attribution à la Croix-Rouge de la République du Vietnam non retirée) . . . . .	<u>2.000,—</u> <u>5.166,25</u>
	<u>113.893,90</u>		
			<u>113.893,90</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1970

PRODUITS		Fr.s.
Revenus des titres . . . . .		3.430,—
Intérêts bancaires . . . . .		15,95
Dissolution partielle de la réserve pour fluctuations de cours . . . . .		<u>1.385,75</u>
		<u>4.831,70</u>
CHARGES		
Honoraires de révision . . . . .		200,—
Droits de garde et frais bancaires . . . . .		79,70
Perte comptable sur vente de titres . . . . .		<u>1.385,75</u>
		<u>1.665 45</u>

### RÉSULTAT

**Excédent de revenus par rapport aux charges pour l'exercice 1970,**  
attribué au Fonds de la Médaille Florence Nightingale selon résolution de principe de la XXI<sup>e</sup> Conférence Internationale de la Croix-Rouge . . . . .

3.166,25

### 3. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

ACTIF		PASSIF	
	Fr.s.		Fr.s.
Titres de fonds publics suisses (valeur boursière : Fr. 28.800,—) . . . . .	32.000,—	Capital . . . . .	25.000,—
Banque Nationale Suisse, Genève . . . . .	16.803,05	Réserve :	.
Administration fédérale des contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer .	288,—	— Solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent . . . . .	24.322,05
CICR, Fonds Augusta, compte courant .	3.166,25	— Excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'année 1970 . . . . .	2.935,25
	<u>52.257,30</u>		<u>27.257,30</u>
			<u>52.257,30</u>

#### COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1970

DÉPENSES		RECETTES	
	Fr.s.		Fr.s.
Droit de garde et frais bancaires . . . . .	17,—	Revenus des titres . . . . .	960,—
Frais d'impression . . . . .	974,—	Attribution du solde bénéficiaire au 31 décembre 1970 du compte de résultat du Fonds Augusta, selon résolution de principe de la XXI <sup>e</sup> Conférence Internationale de la Croix-Rouge . . . . .	3.166,25
Honoraires de révision . . . . .	200,—		
	<u>1.191,—</u>		
Excédent de recettes par rapport aux dépenses pour l'année 1970 . . . . .	<u>2.935,25</u>		
	<u>4.126,25</u>		<u>4.126,25</u>

#### 4. FONDS CLARE R. BENEDICT

##### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1970

(exprimé en US\$ et établi avant la répartition du résultat)

ACTIF		PASSIF
	\$	\$
<b>Titres en portefeuille:</b>		
— Valeur d'acquisition . . . . .	1.021.204,04	
<b>Moins:</b> Provision p. fluctuation de cours (compte correctif d'actif) . . . . .	<u>14.302,69</u>	
— Titres à leur valeur boursière . . . . .	1.006.901,35	
Banque . . . . .	<u>80.199,52</u>	
	<u>1.087.100,87</u>	<u>1.087.100,87</u>

##### COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1970

###### REVENUS

	\$
Produits des titres . . . . .	60.031,80
Intérêts bancaires . . . . .	2.573,94
Dissolution partielle de la réserve pour fluctuations de cours . . . . .	7.636,20
	<u>70.241,94</u>

###### CHARGES

	\$
Droit de garde, honoraires et autres frais administratifs . . . . .	2.634,46
Charge nette résultant de ventes de titres :	
— Perte comptable sur ventes . . . . .	11.904,22
— <b>Moins:</b> Gain comptable sur ventes . . . . .	<u>4.268,02</u>
	<u>7.636,20</u>
	<u>10.270,66</u>

###### RÉSULTAT

	\$
Excédent de revenus par rapport aux charges pour l'exercice 1970 . . . . .	<u>59.971,28</u>

# Société Fiduciaire Romande OFOR S.A., Genève

## **COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE**

**Genève**

### **Rapport**

relatif à la vérification des comptes annuels  
arrêtés au 31 décembre 1970

En notre qualité d'organe de contrôle du Comité International de la Croix-Rouge, Genève, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1970.

Nous avons constaté ce qui suit :

- le bilan et le compte de résultat concordent avec la comptabilité,
- les comptes sont tenus avec exactitude,
- les comptes reproduits ci-après, y compris la note relative au mouvement de la Réserve générale \* qui en fait partie intégrante, reflètent bien la situation financière du Comité International de la Croix-Rouge au 31 décembre 1970 et le résultat de ses opérations pour l'exercice en question.

Sur la base de notre examen, nous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Genève, le 8 mars 1971.

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A.

M. Ecklin

M. Laperouza

\* Voir explications figurant à la page 132.